

DEPARTEMENT  
de  
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE  
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT  
du GUIERS et de l'AINAN**

-----  
Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)  
-----

**Extrait du Registre des Délibérations du Comité**

**Annule et remplace la délibération N°2024.17 (reçue en Préfecture le 29/03/2024)  
pour erreur matérielle**

**N° 2024.17.B**

Nombre de membres

En exercice 58  
Présents 20  
Votants 21  
Contre 0  
Abstention 0

Date d'affichage

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt mars, le comité syndical du Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan s'est réuni sur la convocation et la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Cette Assemblée n'a pas pu délibérer du fait que le quorum n'a pas été obtenu.

Aussi, le comité syndical s'est réuni lors d'une deuxième Assemblée Générale, l'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars, sur la convocation et sous la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Pour cette seconde réunion, il n'y a pas obligation de quorum.

**Président** M. Christian BERTHOLLIER

**Membres présents à la Séance :** Williams DUFOUR, Françoise BARBIAN, Céline REVOL, Chantal PEGOUD, Christian GIRARD-CUSIN, Gilbert LONGO, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Yves CHABOUD, Daniel REVEL, Jean-Paul DURANTET, Corinne DHION, Bernard PERROUSE, Christian BERTHOLLIER, Gérard GOZE, Olivier TOMPA

**Secrétaire de Séance :** M. Didier GONZALES

**OBJET :**

**AFFECTATION DES  
RESULTATS DE  
L'EXERCICE 2023  
BUDGET ANNEXE  
ASSAINISSEMENT NON  
COLLECTIF**

Le Conseil Syndical,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe assainissement non collectif,

Après avoir constaté les résultats du budget annexe SPANC, s'établissant comme suit :

**Section de d'Exploitation :**

Résultat de l'exercice 2023 (A)	-23 290,97 €
Report de l'exercice 2022 (B)	110 080,00 €
<b>Résultat d'exploitation cumulé au 31 décembre 2023 (A+B)</b>	<b>86 789,03 €</b>

**Section d'Investissement :**

Solde d'exécution 001 (avec les résultats reportés) (C)	<b>10 822,57 €</b>
---	--------------------

**Restes à réaliser :**

Dépenses :	Recettes :	Soldes des restes à réaliser (D) :
95 982,00 €	73 382,00 €	<b>- 22 600,00 €</b>

**Besoin de financement de la section d'investissement :**

Besoin de financement (E=C+D)	<b>11 777,43 €</b>
-------------------------------	--------------------

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Décide d'affecter les résultats d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Affectation en section d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »	<b>11 777,43 €</b>
Affectation en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	<b>75 011,60 €</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

A PONT DE BEAUVOISIN, le 11 avril 2024

Le Président,



C. BERTHOLIER

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2024

Application agréée E-legalite.com

DEPARTEMENT  
de  
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE  
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT  
du GUIERS et de l'AINAN**

-----  
Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)  
-----

**Extrait du Registre des Délibérations du Comité**

**Annule et remplace la délibération N°2024.17 (reçue en Préfecture le 29/03/2024)  
pour erreur matérielle**

**N° 2024.17.B**

Nombre de membres

En exercice 58  
Présents 20  
Votants 21  
Contre 0  
Abstention 0

Date d'affichage

**L'an deux mille vingt-quatre et le vingt mars**, le comité syndical du Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan s'est réuni sur la convocation et la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Cette Assemblée n'a pas pu délibérer du fait que le quorum n'a pas été obtenu.

Aussi, le comité syndical s'est réuni lors d'une deuxième Assemblée Générale, **l'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars**, sur la convocation et sous la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Pour cette seconde réunion, il n'y a pas obligation de quorum.

**Président** M. Christian BERTHOLLIER

**Membres présents à la Séance :** Williams DUFOUR, Françoise BARBIAN, Céline REVOL, Chantal PEGOUD, Christian GIRARD-CUSIN, Gilbert LONGO, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Yves CHABOUD, Daniel REVEL, Jean-Paul DURANTET, Corinne DHION, Bernard PERROUSE, Christian BERTHOLLIER, Gérard GOZE, Olivier TOMPA

**Secrétaire de Séance :** M. Didier GONZALES

**OBJET :**

**AFFECTATION DES  
RESULTATS DE  
L'EXERCICE 2023  
BUDGET ANNEXE  
ASSAINISSEMENT NON  
COLLECTIF**

Le Conseil Syndical,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe assainissement non collectif,

Après avoir constaté les résultats du budget annexe SPANC, s'établissant comme suit :

**Section de d'Exploitation :**

Résultat de l'exercice 2023 (A)	-23 290,97 €
Report de l'exercice 2022 (B)	110 080,00 €
<b>Résultat d'exploitation cumulé au 31 décembre 2023 (A+B)</b>	<b>86 789,03 €</b>

**Section d'Investissement :**

Solde d'exécution 001 (avec les résultats reportés) (C)	<b>10 822,57 €</b>
---	--------------------

**Restes à réaliser :**

Dépenses :	Recettes :	Soldes des restes à réaliser (D) :
95 982,00 €	73 382,00 €	<b>- 22 600,00 €</b>

**Besoin de financement de la section d'investissement :**

Besoin de financement (E=C+D)	<b>11 777,43 €</b>
-------------------------------	--------------------

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Décide d'affecter les résultats d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Affectation en section d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »	<b>11 777,43 €</b>
Affectation en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	<b>75 011,60 €</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

A PONT DE BEAUVOISIN, le 11 avril 2024

Le Président,

C. BERTHOLLIER

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2024

Application agréée E-legalite.com